

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 septembre 2019	N° 2019-549

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 septembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2019-549

**Mérignac- Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport - Opération « cœur Aéroport » -
cession d'une parcelle à la Société civile de construction-vente (SCCV) Aéroport T1 - Modification de
la délibération 2019-443 du 12 juillet 2019- Décision- Autorisation**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2019-443 du 12 juillet 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a notamment décidé de céder à la société Quartus investissement, Société par actions simplifiées (SAS), ayant son siège social à Paris, 1-3-5, rue Paul Cézanne, immatriculée sous le numéro 823 797 808 du Système d'identification du répertoire des entreprises (SIREN) au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Paris, une emprise totale de 35 861 m² environ ; ladite cession interviendra au prix de 995 000 € HT, TVA sur marge en sus conformément au taux en vigueur.

Pour la bonne gestion de ce dossier, et à la demande de Quartus investissement il est nécessaire de compléter la délibération n°2019-443 du 12 juillet 2019 en mentionnant la possibilité de positionner aux droits de la société Quartus investissement, la Société civile de construction-vente (SCCV) Aéroport T1.

En l'espèce, la société dénommée Financière de la Ronzière, SAS à associé unique, au capital de 5 000 000 euros, dont le siège est à Clermont Ferrand (63100) – 91, avenue de la République, immatriculée au RCS de Clermont Ferrand, sous le numéro 802 526 798, est présidente de la société dénommée Quartus, SAS simplifiée au capital de 94 202 296 euros, dont le siège social est à Paris (75008) 1-3-5, rue Paul Cézanne, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 821 143 039.

La société Quartus est la société présidente de la société Quartus tertiaire, SAS au capital de 500 000 euros, dont le siège est à Paris (75008) 1-3-5, rue Paul Cézanne, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 831 401 245, elle-même gérante de la société Aéroport T1, SCCV au capital de 100 € ayant son siège social à Paris (8ème arrondissement) 1-3-5, rue Paul Cézanne identifiée sous le numéro SIREN 847 962 651 RCS Paris.

La société SCCV Aéroport T1 viendrait ainsi aux droits de Quartus investissement dans la cession autorisée par la délibération 2019-443 du 12 juillet 2019.

Cette société devra disposer également de la faculté de se substituer en totalité ou partiellement à toute personne morale devant réaliser l'opération projetée, cette dernière restant tenue solidairement avec le substitué de toutes les obligations résultant de la présente convention.

Étant précisé que la substitution envisagée ne pourra intervenir sans l'accord préalable, exprès et écrit de Bordeaux Métropole si la société substituée n'est pas détenue majoritairement par la société Quartus sus-dénommée et que toute substitution partielle ne pourra avoir comme conséquence que l'adjonction à la SCCV Aéroport T1 d'une société co-acquéreur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3211-14,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2018-33281V3125, du 8 janvier 2019,

VU la décision du jury du 7 novembre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de positionner aux droits de la société Quartus investissement désignée comme acquéreur dans la délibération 2019-443 du 12 juillet 2019, la SCCV Aéroport T1 sus-nommée.

DECIDE

Article 1 : de modifier la délibération n°2019-443 du Conseil de Bordeaux Métropole du 12 juillet 2019 en autorisant la SCCV Aéroport T1 à venir aux droits de la société Quartus investissement dans le cadre de l'opération citée, avec faculté de se substituer à toute personne morale dans les conditions exposées dans le rapport.

Article 2 : les autres conditions de cette cession fixées par la délibération n° 2019-443 du 12 juillet 2019 sont inchangées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON
PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2019	